

DÉCEMBRE 2020
[Numéro 568]

Bulletin mensuel d'information

La Vie Landréenne

LA MUNICIPALITÉ
DU LANDREAU
VOUS SOUHAITE

un Beau Noël

ET DE

*Joyeuses Fêtes
de fin d'Année*





LE 11 NOVEMBRE, DANS LA SIMPLICITÉ

C'est dans un tableau de couleurs, que les représentants des Anciens Combattants, les élus municipaux et le Conseiller Départemental, Pierre BERTIN, entrent dans le cimetière fleuri comme jamais, peu avant 11h, ce mercredi.

Ensemble, le président de l'association, Joseph AUDOUIN, et Monsieur le Maire dépose la gerbe d'œillets bleus, blancs et rouges au pied du Monument aux Morts pour la France.

Reculant, face au Monument, Monsieur le Maire entame alors son allocution :

Madame et Messieurs les élus,
Monsieur le Conseiller Départemental,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'association d'Anciens Combattants,
Messieurs les portes-drapeaux,

Aujourd'hui est la commémoration de la fin de la Grande Guerre. Ce devoir de mémoire qui nous incombe est d'autant plus important qu'il n'y a plus de témoins ou acteurs de cette tragédie.

Le 11 novembre 1918, après la signature du traité entre 5h12 et 5h20 du matin, par la voix du Maréchal de France, commandant en chef des armées alliées : Ferdinand FOCH, un communiqué du grand quartier général de l'armée française est radiodiffusé à tous les français. Le Maréchal s'adresse également aux armées en ces termes :

*« Officiers, sous-officiers, soldats des armées alliées,
Après avoir résolument arrêté l'ennemi, vous l'avez pendant des mois, avec une foi et une énergie inlassables, attaqué sans répit.
Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : la liberté du monde.
Soyez fiers ! D'une gloire immortelle vous avez paré vos drapeaux.
La postérité vous garde sa reconnaissance. »*

L'année 2020 est le 100^{ème} anniversaire du choix du Soldat inconnu.

C'est à Verdun qu'Auguste THIN, engagé volontaire de la classe 1919, fils d'un combattant disparu pendant la guerre, pupille de la Nation, choisit le 6ème cercueil parmi d'autres, en y déposant un bouquet d'œillets blancs et rouges. Un des Poilus parmi des milliers.

Le cercueil de ce soldat a fait son entrée solennelle sous l'arc de Triomphe le 11 novembre 1920. Depuis lors, sur cette dalle sacrée, sont commémorés symboliquement l'ensemble des soldats qui sont morts pour la France au cours de l'Histoire.

En effet, depuis la loi de 2012, cette journée de commémoration de la Victoire et de la Paix rend également hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde. En cette année, 20 sont morts.

Nous ne les oublions pas, nous les honorons.

Le cessez-le-feu du 11 novembre a été effectif à 11 heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons, et annonçant la fin de la guerre. Dans quelques minutes, les cloches vont retentir dans notre commune du Landreau.

Rendons hommage à tous ces combattants. Procédons à une minute de silence. ..»

Le recueillement prend fin lorsque les cloches de l'église se font entendre. Sans aucun doute, la sonnerie, sur ces longues minutes, a permis aux Landréens d'avoir une pensée pour cette commémoration.

La cérémonie prend fin sur l'air de l'hymne national et une nouvelle minute de silence devant le Carré Militaire.

La Municipalité adresse ses remerciements aux habitants qui ont honorés leurs défunts ainsi qu'aux agents du Service Technique. Les fleurs, sous toutes ses formes : gerbes, pots, bouquets, et l'entretien du cimetière rendent hommage à nos morts et offre un magnifique tableau de couleurs aux visiteurs.



Principaux points abordés lors du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020

Présents : Richard ANTIER - Aurélie BLAIS - Philippe BUREAU -- Camille DANIEL - Saïd EL MAMOUNI - Damien FLEURANCE - Mickaël GIBOUIN - Nathalie GOHAUD - Yolande GUERIN - Nathalie LE GALL - Stéphane MABIT - Jacques MONCORGER - Christophe RICHARD - Jacques ROUZINEAU - Stéphanie SAUVETRE - Myriam TEIGNE - Patricia TERRIEN - Vincent VIAUD.

M. Christophe RICHARD, Maire, installe Patricia TERRIEN, conseillère municipale suite à la démission de M^{me} Sylvie BONNEAU réceptionnée le 22 septembre 2020.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité et 1 abstention.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6 DU DU LANDREAU : DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER

La procédure de modification simplifiée n°6 du PLU du Landreau a été engagée par arrêté de la Présidente de la CCSL, datant du 10 juillet 2020. Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, il convient que le dossier de modification simplifiée soit mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du public est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies :

- le port du masque (ou visière de protection) est obligatoire pour la consultation du dossier et du registre ;
- les mesures et gestes barrières sont à respecter (distance minimale d'un mètre, lavage de mains...);
- chacun est invité à privilégier l'utilisation numérique des modes d'information et de participation définis.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modalités de mise à disposition du public du dossier quant à la procédure de modification simplifiée n°6 du PLU.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) « CŒUR DE BOURG/CŒUR DE VILLE

M. Christophe RICHARD, Maire, expose que dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « cœur de bourg/cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Il est proposé que la commune s'inscrive dans cette démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de son centre-bourg. En

effet, la commune en collaboration avec le CAUE, a mené plusieurs études qui confirment la volonté et l'objectif de notre municipalité d'accueillir de nouveaux habitants, de leur proposer des services adaptés dans un centre-bourg attractif, innovant et dynamique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département Loire Atlantique dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Cœur de bourg/Cœur de ville », autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - PLAN DE RELANCE BTP - FONDS EXCEPTIONNEL

M. Christophe RICHARD, Maire, expose que, face à la crise sanitaire liée au COVID 19, le Département de Loire-Atlantique a décidé de participer à l'effort national de relance de l'activité en soutenant notamment le secteur du BTP, au regard de son rôle moteur pour la croissance et pour l'emploi.

Aussi, le Département a créé un fonds exceptionnel de 7 millions d'euros à destination des communes de moins de 15 000 habitants. L'aménagement de la rue de la Loire s'inscrit dans ce plan.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département Loire Atlantique dans le cadre du plan de relance BTP - Fonds Exceptionnel, autorise M. le Maire à signer tout document en rapport avec la délibération.

CONSTRUCTION D'UN PÔLE SANTÉ - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (2 abstentions), approuve les avenants et autorise M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

DÉNOMINATION DE VOIES

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les dénominations :

- « Le Clos de l'Ecu »
- « Route de l'Ecu »

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acte les orientations pour la formation des élus du conseil municipal et approuve la

convention de mutualisation de l'organisation des formations des élus sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour elle-même et ses communes-membres, qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de répartition financière.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adhère au contrat d'assurance statutaire, autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité et 4 abstentions adopte le règlement intérieur.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU CENTRE SOCIO CULTUREL LOIRE-DIVATTE

M. Christophe RICHARD, Maire, expose que, suivant l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner au sein de l'association Centre Socio Culturel Loire-Divatte un (1) représentant titulaire et un (1) représentant suppléant :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne auprès du Centre Socio-Culturel Loire-Divatte en qualité de

- représentant titulaire : Nathalie GOHAUD
- représentant suppléant : Richard ANTIER

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision DC.2020-05 portant application des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la restauration scolaire fixés suivant le quotient familial.

Décision DC.2020-06 portant application des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les services d'accueil périscolaire fixés suivant le quotient familial.

Décision DC.2020-07 portant application des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020 pour le service de garderie de l'école « La Sarmentille ».

Décision DC.2020-08 portant réalisation d'un emprunt de 800 000€ pour la construction du pôle santé et l'aménagement rue de la Loire.

URBANISME

DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Yann KERAMBRUN – 37 rue du Paradis
modification de clôture
- Anne ANTIER DROUET – 3 rue des Taillandiers – *clôture*
- Emmanuel AIRAULT – 30 La Rinière
réfection de la toiture
- Energie Master – La Lande Fermée
installation de panneaux photovoltaïques
- Amélie GIZARD – 19 La Choletterie
rénovation et surélévation
- Frédéric CAILLET – 14 rue de la Loire – *Piscine*
- Dimitri ONNO – 17 rue des Albizzias – *clôture*
- Axel PHERAUD – 7 La Guitière – *extension*
- Tiphaine PASQUEREAU – 31 La Rinière – *piscine*

DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Jordan MADEC – Le Clos des Vignes
construction maison
- Morgane COULOMBEL – ZAC La Gauterie
construction d'une maison
- Vincent BERTAUD – 19 impasse des Lilas
abri de jardin
- Daniel CORBINEAU – ZAC de la Gauterie
construction d'une maison
- Carine RUAUD – 79 Les Geais des Chênes
construction d'une maison
- Wilfried GUILLODO – La Sauvagère
construction d'une maison et piscine
- Emeric PARAIS – Les Geais des Chênes
construction d'une maison
- Brandon AJAX – ZAC de la Gauterie
construction d'une maison
- Maxime BOUCHEREAU – La Goulbaudière – *pergola*

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

Ambre LAMBERT – 07/10/2020
9 rue de Bellevue



MARIAGE

Ophélie YVIQUEL et Romain LE BERRE,
10/11/2020
18 La Basse Poëze

DÉRATISATION

Permanence **mardi 8 décembre**,
de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.



NOUVEAUTÉ DU MOIS

Votre bulletin mensuel **La Vie Landréenne de décembre** vous a été distribué par La Poste. Les personnes le recevant habituellement par mail l'auront également reçu dans leur **boîte aux lettres**.



NOUVELLE ADRESSE MAIL

Pour toute demande d'insertion dans le bulletin municipal **La Vie Landréenne**, merci d'envoyer votre texte au format word et vos visuels/photos à l'adresse :

communication@le-landreau.fr



FERMETURE agence postale

L'Agence Postale Communale sera fermée les **samedis 26 décembre et 2 janvier**.

Merci de votre compréhension.



DEMANDES de subventions



Les **demandes sont téléchargeables** sur le site de la Commune **www.le-landreau.fr** ou à retirer à l'**Hôtel de Ville** et doivent y être déposées le **31 décembre** dernier délai.

Toute demande déposée après cette date ne sera pas prise en compte.

Au regard de la crise sanitaire, les associations ne seront pas reçues sur rendez-vous comme les années passées.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Le Maire et le Conseil Municipal ne pourront pas organiser de soirée d'échanges de vœux en ce début d'année 2021 ; néanmoins, les habitants arrivés dans le courant de l'année 2020 sont invités à se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le 31 décembre.



RECENSEMENT CITOYEN



Obligatoire à 16 ans pour LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans en décembre sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité et livret de famille) : **avant le 31 décembre**.

DÉPÔTS SAUVAGES

L'article R632-1 du code pénal indique : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public (...).

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Entre juillet et octobre, la Municipalité a recensé plusieurs dépôts sauvages sur la Commune, notamment près des colonnes de Verres et Papiers à la Guitière, mais également ailleurs en bordure de voie. La Police Municipale, les agents et les élus, ont déjà identifié trois coupables.

Ces personnes ont payé leur amende de police d'un montant de 68 euros et les frais d'enlèvements s'y rapportant pour 100 euros.

Lundi 9 novembre, la Police Municipale a constaté un nouveau dépôt sauvage dans le chemin dit de la Gauterie au Moulin Guillet.

Une semaine plus tard, l'auteur des faits, prenant conscience de son méfait, a retiré ses déchets.

La Municipalité, très vigilante, lutte contre ces dépôts sauvages :

- par répression lorsque que la Municipalité démasque les coupables,
- par prévention, avec les messages dans notre journal « La Vie Landréenne »,
- par éducation avec la journée « Environnement », organisée par le Conseil Municipal des Enfants, durant laquelle un grand ramassage des déchets a été effectué sur le territoire.



Nous attendons du civisme de tous, Soyons Citoyens et responsables.



DÉCHETS VERTS : peut-on les brûler dans son jardin ?

LES DÉCHETS VERTS SONT CONSTITUÉS DES VÉGÉTAUX (SECS OU HUMIDES) DE JARDIN OU DE PARC. IL S'AGIT :

- ✓ de l'herbe après tonte de pelouse
- ✓ des résidus de taille de haies et arbustes
- ✓ des feuilles mortes
- ✓ des résidus de débroussaillage
- ✓ des résidus d'élagage
- ✓ des épluchures de fruits et légumes

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ? IL EST POSSIBLE :

- ✓ de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- ✓ de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

IL EST INTERDIT :

- ✓ de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.
- ✓ de les brûler à l'air libre

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

À SAVOIR : le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.



CCAS



Comme tous les ans les élus du CCAS et de la commune passeront chez les aînés afin de leurs délivrer leurs colis de Noël durant les prochaines semaines.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.



COVID-19 : Recensement des personnes vulnérables, isolées, handicapées

Nous vous rappelons qu'il existe un plan d'alerte et d'urgence en cas de canicule, grand froid ou pandémie. Il s'agit d'un recensement des personnes vulnérables, isolées et des personnes handicapées.

En cas de risques exceptionnels, le service des affaires sociales vous appellera tous les 15 jours environ pour prendre de vos nouvelles et vous proposera des solutions en cas de besoins (ex : le portage de repas).

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, il vous suffit de prendre contact avec le CCAS au

02 40 06 45 57

ou de venir retirer en mairie un questionnaire et d'en faire retour une fois complété.



MÉDAILLE DE LA FAMILLE



La Médaille de la famille est une distinction qui honore les parents élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la Mairie du domicile. Le maire de la commune instruit le dossier et porte un avis motivé sur le formulaire de demande. Le dossier est ensuite transmis à la commission départementale de la médaille de la Famille à l'Union départementale des associations familiales (UDAF) qui donne au préfet son avis motivé sur chaque candidature à la suite de celui de la Mairie.

La décision d'attribution est prise ensuite par le préfet qui a délégation pour conférer la distinction. La médaille est traditionnellement remise par le maire à l'occasion de la fête des mères.

Les familles qui le souhaitent sont invitées à déposer leur dossier de demande en Mairie le 18 décembre dernier délai.



ATTENTION - Pour La Vie Landréenne de **JANVIER 2021**, transmettez vos articles avant le **JEUDI 10 DÉCEMBRE** par mail à l'adresse suivante : communication@le-landreau.fr.
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 44430 LE LANDREAU
Tél. 02 40 06 43 75 • www.le-landreau.fr

Comme un drive

Le drive de la bibliothèque municipale
"comme un roman"



1 Cherchez & trouvez

Une idée ? Trouvez les livres et DVD que vous cherchez sur notre site internet.
Pas d'idée ? Appelez-nous ou envoyez-nous en courriel pour un conseil.



2 Réservez

Pour réserver, deux possibilités :
- nous envoyer la liste de vos envies par courriel ou
- réserver sur le site en vous identifiant.



3 Recevez la confirmation

Dès que votre commande est prête, vous recevez un courriel vous indiquant les modalités de récupération de la commande.



4 Récupérez votre paquet

Venez chercher votre commande aux heures d'ouverture de la bibliothèque :
- mercredi : 10h30-12h30
14h-18h30
- vendredi : 15h30-18h30
- samedi : 10h30-12h30



5 Profitez

Vous pouvez garder les ouvrages pendant 6 semaines

Par personne



20 livres et magazines



5 DVD

6

semaines

Pour nous trouver



bibliotheque.le-landreau.fr



02 40 03 76 31



bibliotheque@le-landreau.fr

powered by
PIKTOCHART

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« *COMME UN DRIVE* »
EST DE RETOUR !

La bibliothèque est fermée, mais vous pouvez quand même emprunter des livres ou des DVD, en passant commande.

**Rendez-vous sur le site de la bibliothèque :
bibliotheque@le-landreau.fr.**

Le principe est simple :

- 1 // Connectez-vous sur le site de la bibliothèque et réservez les livres, magazines et DVD qui vous intéressent.
- 2 // Une idée ? Pas d'idée ?
Vous pouvez aussi nous appeler du mardi au samedi matin pour réserver par téléphone au 02 40 03 76 31.
- 3 // Vous pouvez passer récupérer votre commande sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque, dès que vous avez reçu notre mail vous informant qu'elle est prête.
- 4 // Munissez-vous de votre attestation de déplacement renseignée (cochez la case qui autorise le déplacement pour le retrait de commande).
- 5 // Vous pouvez garder les documents pendant 6 semaines.



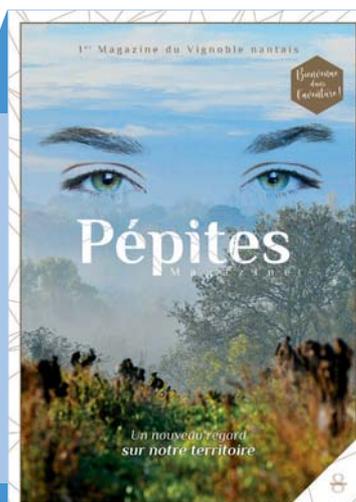
**Les horaires de la
Bibliothèque !**

**La bibliothèque sera fermée les
25 et 26 décembre 2020,
ainsi que les
1^{er} et 2 janvier 2021.**

PÉPITES MAGAZINE

Certains foyers recevront prochainement un exemplaire du numéro 8 de « pépites magazine », magazine d'informations du territoire du vignoble nantais. Dans ce numéro, un article est dédié à un artisan landréen, mais chut, c'est une surprise !

Pour tous ceux qui ne l'auront pas reçu, rendez-vous sur le site **HYPERLINK**
<http://www.pepitesmagazine.com> - www.pepitesmagazine.com ou en mairie pour retirer un exemplaire du magazine semestriel.





INSCRIPTIONS :

Vous pouvez inscrire dès maintenant votre ou vos enfants pour la rentrée 2021 à l'école Sainte-Marie. Si votre enfant est né en 2019, il rentrera en Pré Petite Section (PPS), s'il est né en 2018, il fera sa rentrée en Petite Section (PS).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école en téléphonant au 02 40 06 43 23 le lundi toute la journée ou le soir après 16 h 30 (n'hésitez pas à laisser un message) ou par mail : ec.landreau.ste-marie@ec44.fr



VENDEE GLOBE :

Les élèves des classes CE1-CM1 et CE2-CM2 ont pris le large pour le Vendée Globe à bord de leurs bateaux : « Filovent » et « CE2 CM2 LE LANDREAU »... mais en course virtuelle !!!

Cette course autour du monde permet aux élèves de découvrir le monde de la voile... et de se servir de ce support pour travailler le vocabulaire, la littérature, les maths, la géographie, l'histoire, les sciences

Bon vent les moussaillons landréens !

LOCAL JEUNES MUNICIPAL

VACANCES DE NOËL

OUVERTURE :

Le Local Jeunes sera ouvert du lundi 28 au jeudi 31 décembre inclus (2^e semaine des vacances scolaires).

De multiples activités seront proposées : soirée, activités manuelles, culturelles, sportives! La liste n'est jamais figée : vous pouvez d'ailleurs venir au Local les mercredis de 14h à 17h30 pour proposer vos idées d'activités, ou nous les envoyer via Facebook!

Le programme sera disponible une semaine avant le début des vacances. Il est consultable et/ou téléchargeable sur le site de la commune (www.le-landreau.fr, rubrique « enfance / jeunesse » puis « Local Jeunes ») mais aussi sur la page Facebook du Local Jeunes (<https://www.facebook.com/Local-Jeunes-du-Landreau>).

Les inscriptions aux activités s'effectueront à partir du lundi 28 décembre dès 13h30 au Local ou par mail.

Horaires de Noël : le Local Jeunes modifie ses horaires pour ces vacances de Noël afin de s'adapter au rythme du soleil ! Les journées commenceront et finiront 30 minutes plus tôt.

Les horaires :

Lundi 28/12 : 13h30-18h30

Mardi 29/12 : 13h30-22h30

Mercredi 30/12 : 13h30-18h30

Jeudi 31/12 : 13h30-17h30.

INFORMATION IMPORTANTE :

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la structure pourrait être fermée lors de la période d'ouverture initialement prévue pour ces vacances de Noël (28 au 31 décembre). Dans cette éventualité, que nous ne souhaitons pas, nous vous informerons dès que possible des dispositions prises.

Ouverture du local pour les vacances 2020/2021 :

Pour les prochaines vacances scolaires, le Local Jeunes sera ouvert aux périodes suivantes :

- **Vacances d'hiver :** le samedi 20 février de 14h à 17h puis du lundi 22 février au vendredi 5 mars inclus.
- **Vacances de printemps :** le samedi 24 avril de 14h à 17h puis du lundi 26 avril au vendredi 7 mai inclus.
- Le Local Jeunes est fermé les week-ends et jours fériés.

SÉJOURS ESTIVAUX 2021 :

Vous voulez partir en séjour avec un groupe de jeunes de votre âge dans un vrai cadre de vacances ? C'est le moment de commencer à se bouger !

Pierre, Bérengère et Inès vous attendent pour venir organiser ce(s) séjour(s) estivaux avec nous !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



RUGBY



Cher.ère.s Landréennes et Landréens

Notre Fédération, la Fédération Française de Rugby, a souhaité mettre en avant ses 1 941 clubs amateurs.

Comment, nous direz-vous ?

En mettant le nom d'un club sur les maillots de leurs équipes nationales.

Depuis le 24 octobre, et pour 10 matchs, le XV de France Masculin et depuis le 25 octobre, pour le XV de France Féminin, le **numéro 22 porte le nom de votre commune** et de notre club le Rugby Club Le Landreau (RC Le Landreau).

Sportivement, Le Rugby Club Le Landreau



AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE

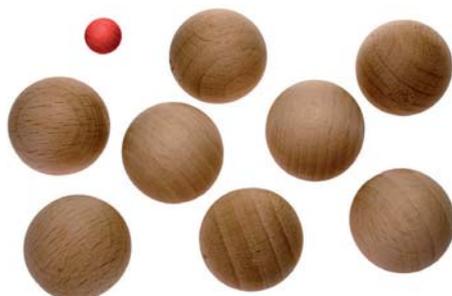
Les jeux de boules sont fermés, avec regrets, depuis le 15 mars dernier afin d'éviter la maladie et la contagion. Nous sommes conscients que vous êtes tous impatients de recommencer. Malheureusement, l'heure n'est pas à la reprise.

Le Bureau vous rappelle quand même que l'Assemblée Générale aura lieu le samedi 9 janvier 2021, à la salle des Sociétés à 14H00.

Bien sûr, en fonction des événements et de la crise sanitaire que nous connaissons, cette réunion pourra éventuellement être reportée.

Nous vous tiendrons informés s'il y a lieu, de l'évolution.

Merci de votre compréhension.



zOom



PSYCHOLOGUE

« Artisan de l'orientation », c'est ainsi que Catherine Brevet se qualifie ; **psychologue conseillère en orientation et bilan professionnel**, Catherine est installée à son compte depuis 11 ans au Landreau. Elle nous explique en quoi consiste son métier.

« Installée depuis janvier 2009 en activité libérale comme psychologue conseillère en orientation et bilan professionnel, j'accueille les scolaires (collégiens, lycéens, étudiants...) et les adultes. Depuis cette date, plus de 500 bilans ont été réalisés, 80 % scolaires et 20 % adultes. Présente pour vous écouter, conseiller, guider tout au long de vos démarches, je m'appuie sur une analyse de la demande, une passation de tests scientifiquement validés (en orientation scolaire et professionnelle) pour vous aider à travailler sur les secteurs d'activités, les métiers et les formations correspondant à vos centres d'intérêts, motivations et traits de personnalité. Les échanges ont lieu par Skype, téléphone et mail, facilitant l'organisation de chacun.

Le 1^{er} entretien est gratuit et sans engagement, afin d'analyser la demande et présenter la méthode de travail. Le bilan se déroule ensuite sur 2 à 3 séances selon les besoins, dans un environnement de dimension humaine où le sens de l'écoute, du respect et du temps consacré à chaque personne a son importance. Au terme de l'accompagnement, j'assure un suivi gratuit pendant 2 à 5 ans, par des échanges téléphoniques ou par mails afin de vous apporter des conseils supplémentaires. Certaines mutuelles prennent en charge cette prestation, n'hésitez pas à vous renseigner !»

Désireuse de se consacrer pleinement au suivi personnalisé de ses clients, Catherine Brevet décide au bout de 20 ans d'activités de se lancer en libérale. Elle peut alors proposer un accompagnement individuel sur le long terme, méthode plus en adéquation avec ses valeurs personnelles et les attentes humaines du public.

11 ans après, le bilan est plus que positif et Catherine Brevet compte bien accompagner encore de nombreux parcours scolaires et professionnels.

📞 06 16 94 01 64 - brevet.cat@orange.fr
www.orientation-psychologue.com



CENTRE SOCIO CULTUREL LOIRE-DIVATTE

PENDANT LE CONFINEMENT, L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DU CSC LOIRE-DIVATTE RESTE OUVERT : 02 40 36 87 76

- Les mardi au jeudi, de 14h à 18h
- Les mercredi et jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Pour suivre l'actualité du centre, profiter des bons plans, ressources et numéros utiles pendant le confinement,

n'hésitez pas à visiter notre site www.csc-loiredivatte.asso.fr ou à nous suivre sur Facebook



SOUTIEN INFORMATIQUE À DOMICILE GRATUIT

Dans cette période de re-confinement, l'internet pour communiquer n'a jamais été aussi précieux. Pour autant, la maîtrise de ces outils ne s'avère pas toujours simple et intuitive.

Pour vous aider, les bénévoles du CSC vous proposent de **se déplacer chez vous et de vous accompagner dans l'utilisation de quelques outils sur ordinateur, tablette, téléphone**

(Skype, Zoom, Hangouts Meet, comment utiliser le « click and collect » de la bibliothèque ou de la librairie...).

N'hésitez pas à nous solliciter en précisant la nature de votre demande, toutes les demandes seront étudiées.

Un animateur reprendra contact avec vous pour échanger sur votre demande et convenir d'un rendez-vous. **Le jour du rendez-vous, vous devrez respecter les consignes sanitaires en vigueur.**

Contact : 02 40 36 87 76 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur) ou culture@csc-loiredivatte.asso.fr



PROMENEURS DU NET ÉTEND SA PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Au travers du Point Information Jeunesse du centre socioculturel Loire-Divatte, Jefferson l'animateur jeunesse propose aux jeunes du territoire Loire-Divatte un accompagnement et une écoute sur les réseaux sociaux.

Les jours et horaires durant le confinement :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 18h à 20h.
- Le mercredi : de 14h à 16h

Les réseaux sociaux :

- Facebook : Jeff Csc • Instagram : @jeff_csc

Pour plus d'informations contactez-nous jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr



REPRISE DE MARMOTÂGES

Espace d'accueil enfant parent au CSC Loire-Divatte, pendant le confinement

DATES

- Le jeudi 12 novembre (pour remplacer le mercredi 11 novembre férié)
- Les mercredis : 18 et 25 novembre - 2, 9 et 16 décembre
- Les vendredis : 13, 20, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre

DEUX CRÉNEAUX HORAIRES PAR MATINÉE

vous pouvez venir et repartir quand vous le souhaitez dans les limites du créneau horaire choisi.

- De 9h15 à 10h30
- De 11h à 12h15

L'accueil étant limité à 10 personnes, il est nécessaire de s'inscrire au préalable :

- Par téléphone au 02 40 36 87 76 (voir horaires de l'accueil à gauche). Vos coordonnées téléphoniques seront conservées pendant 3 semaines.
- Après la séance du mercredi, à l'accueil du CSC qui est ouvert à ce moment-là.

POUR VENIR À LA SÉANCE, IL VOUS FAUDRA

- Remplir une attestation de déplacement et cocher la case "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".
- Être muni d'un masque (pour les adultes).
- Apporter une serviette pour le change de votre enfant.
- Laver les mains de votre enfant et les vôtres à l'eau et au savon en arrivant.

Les accueillants seront équipés d'un masque et se seront lavé les mains. Les jeux et la salle seront nettoyés après chaque permanence.

Pour plus d'informations contactez-nous accueil@csc-loiredivatte.asso.fr

VOS COMMERÇANTS VOUS INFORMENT

AUBERGE DU VIGNOBLE

Nous ne pouvons pas vous accueillir à **L'Auberge du Vignoble** mais nous vous proposons des **plats à emporter** (y compris le jour de Noël), n'hésitez pas à consulter nos propositions sur notre site :

aubergeduvignoble.com

Nous serons en congés du 26 décembre au 3 janvier inclus.



LA CHARCUTERIE Stéphane PAILLOU

Pour les fêtes de fin d'année, LA CHARCUTERIE Stéphane PAILLOU vous propose sa carte de plats festifs. Vous trouverez la carte au magasin ou bien sur le site

www.charcuterie-traiteur-paillou.fr

Sandrine et Stéphane sont à votre écoute et pour un meilleur service, vous demandent de passer commande avant le dimanche 20 décembre :

Le magasin sera ouvert les :

- jeudi **24 Décembre** de 8h à 18h
- jeudi **31 Décembre** de 8h à 17h

Et sera fermé les :

- vendredi 25 Décembre
- vendredi 1^{er} Janvier 2020

Merci et Bonnes Fêtes à tous !



BOULANGERIE Claire et Christian MOREAU



Les fêtes de fin d'année approchent !

Claire et Christian vous proposent leurs services pour vos repas de fêtes :

- Petits fours apéritifs maison, baguettes apéritives diverses...
- Pains et pâtisseries pour vos repas de fête. (pains spéciaux et bûches traditionnelles ou bûches glacées de fabrication artisanale et maison)
- Chocolats maison, pâtes de fruits maison et confiseries diverses (pour un meilleur service, merci de passer commande à l'avance)

Le magasin sera ouvert les :

- Jeudi **24 décembre** de 7h à 19h non-stop
- Vendredi **25 décembre** de 7h30 à 12h30
- Samedi **26 décembre** de 7h30 à 13h00
- Jeudi **31 décembre** de 7h à 17h30

Magasin fermé le vendredi 1^{er} janvier 2021.



Toute l'équipe de la boulangerie vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

SALON DE COIFFURE LAETITIA

Et voilà une page qui se tourne...

Je tiens à tous vous remercier pour toutes ces années (14 ans !) passées ensemble.

Merci encore pour toutes ces belles rencontres et votre fidélité.

Fermeture définitive le 31 Décembre.

Amitié Laetitia.



PETIT TRAVAUX

Ouvrier paysagiste à la retraite ferait petits travaux de taille de haies, tonte de pelouse, entretien massifs, etc.

 **02 40 84 01 33**

GARDE ENFANTS

Je m'appelle Manon, j'ai 16 ans, j'habite au Landreau et je vous propose de garder vos enfants à votre domicile le week-end. N'hésitez pas à m'appeler au **06 42 03 61 78.**

Lire au Landreau : tous mobilisés pour que continue de vivre la culture !

En cette année bien difficile, la trentaine de bénévoles de l'association « Lire au Landreau » ne baisse pas les bras et reste mobilisée pour soutenir l'équipe de professionnelles et continuer à vous proposer, dans le respect des règles sanitaires, le meilleur accès possible à la culture :

- les services d'accueil du public, de portage de livres aux aînés, de couverture des livres, de rangement des retours après mise en quarantaine ont pu reprendre en période déconfinée.
- les bénévoles concernés par les permanences et l'accueil du public ont été formés au nouveau logiciel de gestion du fonds (BGM), leur permettant d'être opérationnels dès que la bibliothèque a pu rouvrir ses portes.
- certaines propositions culturelles ont pu être maintenues : « Bruissements » sieste musicale et sensorielle proposée par la Compagnie « Et Voilà ! » ainsi que les ateliers Philo de Pamela Paloscia.
- Le projet de construction du nouveau pôle culturel est également relancé : le comité technique constitué de professionnelles de la bibliothèque du Landreau, de la Bibliothèque départementale Loire Atlantique, d'élus landréens de la commission culture, de membres d'associations culturelles (compagnie Landréenne de théâtre, Lire au Landreau...) se remobilisent sur cet enthousiasmant projet.

Un clip, réalisé par Jean-Louis David (que nous remercions encore chaleureusement), décrit avec humour les différentes missions des Bénévoles de l'association :

**si vous ne l'avez pas vu à la bibliothèque,
il n'est pas trop tard :**

<https://vimeo.com/465802917>

Vous en apprendrez davantage sur notre belle et dynamique équipe et aurez peut-être envie d'en savoir plus ou de nous rejoindre.

Pour cela, rien de plus facile que de nous contacter par mail **lireaulandreau@gmail.com** ou en vous adressant aux bibliothécaires au moment de récupérer votre prochain drive ou aux bénévoles que vous croiserez en des jours plus propices...

Pour nous contacter : **lireaulandreau@gmail.com**



Les personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal par mail uniquement sont invitées à contacter l'Hô pour se faire connaître.

Protection des données personnelles : Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.